

QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ**Raffaele FITTO****Vice-président exécutif chargé de la cohésion et des réformes****1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?

Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?

Ayant grandi dans une Europe profondément divisée, j'ai été éduqué dans le respect des valeurs et des principes consacrés par les traités européens: la liberté, la démocratie, l'état de droit, le pluralisme, l'égalité, le respect de la dignité humaine, la défense des droits civils et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ma carrière politique a débuté au parti «Democrazia Cristiana», dont je partageais les valeurs, et notamment sa vocation européenne. Tout au long de ma carrière, j'ai occupé des postes à différents niveaux. À l'échelle locale, après avoir été élu pour la première fois en 1990 en tant que conseiller régional des Pouilles, j'ai été élu président de la région en 2000. Après plusieurs mandats au Parlement italien, j'ai exercé les fonctions de ministre des affaires régionales et des autonomies locales (2008), puis de ministre de la cohésion (2010) et enfin, depuis 2022, de ministre des affaires européennes, de l'Italie du Sud, de la politique de cohésion et du plan national pour la reprise et la résilience (PNRR). Au niveau européen, j'ai été élu pour la première fois au Parlement européen en 1999, puis en 2014 et 2019. De 2000 à 2005, j'ai été membre du Comité des régions, où j'ai présidé la commission de la politique de cohésion territoriale de 2002 à 2004.

J'ai toujours été un fervent partisan du projet européen et un ardent défenseur des valeurs et des principes fondamentaux de l'état de droit, qui imprègnent ce projet. Sur un continent sortant d'une guerre fratricide dévastatrice, l'intégration européenne a ouvert une trajectoire unique en son genre et, avec l'alliance euro-atlantique, constitue le principal vecteur de paix, de bien-être, de prospérité et de sécurité pour les Européens. L'agression brutale de la Russie contre l'Ukraine et le conflit au Moyen-Orient montrent que ces bienfaits ne doivent pas être tenus pour acquis. Notre unité et notre détermination sont nos meilleures armes pour préserver ces réalisations et les valeurs sur lesquelles celles-ci sont fondées.

Dans le cadre de mes différentes fonctions, j'ai acquis des connaissances de première main et j'ai pu «vivre» la politique de cohésion et de développement régional sous différents angles, à la fois en tant que président de région et en tant que ministre, ce qui m'a permis de participer à la formation du Conseil qui traite de ces matières. En tant que membre du Parlement européen, j'ai fait partie de la commission REGI et j'ai suivi la politique de cohésion dans le cadre de mes fonctions au Comité des régions.

La politique de cohésion est un pilier fondamental du projet européen. Dans ma lettre de mission, Ursula von der Leyen, présidente élue, a eu ces mots: «la cohésion européenne vise à rapprocher l'Europe des citoyens et à rapprocher les Européens les uns des autres». Je partage cet avis et, si ma désignation est confirmée, ma détermination à œuvrer à la réalisation de cet objectif sera sans faille.

Au cours des cinq prochaines années, l'Union européenne sera confrontée à des défis d'importance, tels que les transitions écologique et numérique, la sécurité dans un contexte géopolitique complexe, la relance de sa compétitivité dans une économie mondiale en mutation rapide, la défense de notre modèle social et de notre démocratie, ainsi que la préparation du futur élargissement. Dans ce cadre, la politique de cohésion devrait contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union européenne, conformément aux orientations politiques présentées par la présidente élue von der Leyen. Dans ce contexte, il sera essentiel de mobiliser des ressources suffisantes et d'œuvrer ensemble à l'établissement d'un budget solide.

Mon expérience en tant que ministre chargé de la mise en œuvre du plan national pour la reprise et la résilience de l'Italie, le plus important d'Europe de par son ampleur, m'a permis de me rendre compte personnellement des possibilités considérables que représente NextGenerationEU pour l'Union européenne, ainsi que des aspects sensibles et des défis liés à ce formidable projet commun historique.

Si ma désignation est confirmée, j'ai l'intention de tirer parti de cette expérience en collaborant avec la ou le commissaire à l'économie et à la productivité pour, comme indiqué dans ma lettre de mission, contribuer à la mise en place des réformes et des investissements convenus figurant dans les plans pour la reprise et la résilience des États membres, d'ici à 2026, l'échéance concernant les dépenses.

Au cours de ma carrière, j'ai été confronté, à différents niveaux, à de nombreuses politiques européennes et je me suis rendu compte de l'importance que présente la coordination de leur conception et de leur mise à exécution. Si ma désignation est confirmée et que je deviens vice-président exécutif, je m'engage à collaborer avec mes collègues chargés de l'agriculture et de l'alimentation, de la mobilité et du tourisme durables, de la pêche et de l'économie bleue, notamment, pour veiller à la bonne intégration de ces politiques et à l'activation des synergies entre elles, dans le souci de contribuer à la prospérité de l'Union européenne et de ses citoyens.

Je suis un farouche défenseur de l'égalité de genre, car je pense que l'attention portée à cette question constitue non seulement un devoir, mais aussi une formidable opportunité pour le fonctionnement de toute société. Par conséquent, je m'engage à promouvoir la parité dans l'encadrement, en commençant par mon cabinet, convaincu qu'il en résultera une structure plus efficace et capable de refléter les diverses sensibilités nécessaires à une prise de décision optimale. Je m'emploierai à ce que la perspective de genre soit prise en compte dans la politique de cohésion et dans tous les autres domaines relevant de mon portefeuille.

J'ai toujours encouragé les jeunes et investi dans la jeunesse: les jeunes rendent la société plus saine, plus innovante et plus dynamique. Dans la droite ligne des priorités politiques de la présidente élue von der Leyen, je m'engage à faire de l'intégration des points de vue des jeunes dans l'élaboration des politiques une priorité pour tout ce qui a trait à mon portefeuille. Les dialogues en faveur de la jeunesse seront une excellente occasion d'écouter les points de vue des jeunes et de prendre connaissance de leurs besoins. Je me réjouis donc d'organiser mon premier dialogue dans les 100 premiers jours qui suivront ma prise de fonction.

J'ai toujours agi uniquement dans l'intérêt général. Si ma désignation est confirmée et que je deviens vice-président exécutif, j'exercerai mes fonctions avec pour seule préoccupation l'intérêt européen, dans le respect plein et entier de l'esprit et de la lettre des traités, en particulier des obligations définies à l'article 17, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne (TUE). L'indépendance a toujours caractérisé mon action personnelle et politique et, en tant que membre de la Commission, je ne solliciterai ni n'accepterai d'instructions d'aucun État membre, d'aucune autre institution ou d'aucun autre organe. Je respecterai et j'honorerai scrupuleusement le code de conduite des membres de la Commission européenne et ses dispositions relatives aux conflits d'intérêts. Je m'engage à mettre rapidement à jour ma déclaration d'intérêts si des modifications s'avèrent nécessaires.

2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen

Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services? À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?

Dans quelle mesure êtes-vous prêt à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

Si ma désignation est confirmée et que je deviens vice-président exécutif, je m'engage à communiquer des informations complètes et détaillées sur les actions relevant de mes attributions.

Comme en attestent leurs relations institutionnelles de longue date, le Parlement européen et la Commission agissent en étroite coordination, car tous deux sont des interprètes de la volonté d'intégration et de l'esprit européen. Je n'ai pas l'intention de m'écarter de cette conception.

C'est pourquoi je considère également que la transparence et la responsabilité devant le Parlement européen doivent être impérativement garanties. Ayant siégé au Parlement européen pendant plus de dix ans et ayant exercé la fonction de ministre des affaires européennes, de l'Italie du Sud, de la politique de cohésion et du plan national pour la reprise et la résilience, il est pour moi essentiel que la participation adéquate de celui-ci soit garantie afin que le processus législatif démocratique porte ses fruits.

Selon moi, la responsabilité devant le Parlement ne se limite pas uniquement à la communication des décisions prises, mais elle nécessite également un dialogue constant et productif, fondement même d'une bonne gouvernance. Il sera essentiel de lancer de tels dialogues dès le premier jour.

Je considérerai le Parlement et le Conseil sur un pied d'égalité dans leur rôle de colégislateurs, et je veillerai à ce que ce principe se traduise dans la communication des informations relevant de mon domaine de compétence. Il s'agit là non seulement d'une obligation juridique, mais aussi d'une exigence fondamentale pour tout membre du collège, directement responsable devant les élus du Parlement européen.

Dans ses lignes directrices et sa lettre de mission, la présidente élue von der Leyen a souligné l'intention de renforcer encore les relations privilégiées entre le Parlement européen et la Commission. Je partage pleinement cette intention et je veillerai à garantir une circulation régulière d'informations vis-à-vis des commissions parlementaires concernées et à me rendre disponible pour des réunions bilatérales. Je participerai régulièrement aux négociations interinstitutionnelles et, en cas de demande, j'assisterai aux sessions plénières et aux dialogues structurés des commissions parlementaires. En outre, je veillerai à fournir des réponses rapides et précises aux questions des membres de commissions liées à mon portefeuille.

Dans un souci de transparence, je me tiendrai disponible pour l'organisation de dialogues structurés avec les commissions parlementaires compétentes et je respecterai pleinement les dispositions de l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission, ainsi que de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer».

La présidente élue von der Leyen s'est engagée à veiller à ce que les commissaires continuent de répondre aux résolutions parlementaires adoptées à la majorité au moyen de propositions législatives, dans le respect plein et entier des principes de proportionnalité, de subsidiarité et d'amélioration de la réglementation. En outre, la présidente élue estime qu'un renforcement de la coopération prévue à l'article 225 du TFUE est nécessaire, et a invité instamment les commissaires à participer aux dialogues structurés avec les commissions parlementaires sur les résolutions en question. Je souscris pleinement à ces objectifs et, si ma désignation est confirmée, je collaborerai avec le Parlement à chaque stade de l'examen des résolutions. Ayant longtemps siégé au Parlement européen, je suis fermement convaincu que cela aura une incidence positive sur les résultats de nos travaux.

Je soutiens résolument la position de la présidente élue von der Leyen quant à l'importance d'une présence accrue sur le terrain. Si ma désignation est confirmée, je m'engagerai à me rendre régulièrement dans les États membres et leurs régions afin de me rendre compte des résultats de la politique de cohésion. Rencontrer les citoyens partout dans l'Union, tant dans les villes que dans les zones rurales et à faible densité de population, sera primordial.

Les mois à venir seront essentiels à la poursuite du soutien, par l'Union, des réformes et investissements de longue haleine qui contribuent directement au renforcement de la croissance européenne. Pour atteindre ces objectifs, conformément aux traités, il sera essentiel de travailler en synergie avec le Parlement européen, le Conseil et le Comité des régions. Il importera également de se tenir à l'écoute des différentes régions et entités locales, chacune ayant ses propres sensibilités et particularités, afin que leurs besoins soient dûment pris en compte lors de l'élaboration d'une politique de cohésion renforcée et modernisée. Faire partie de la Commission européenne serait un honneur pour moi car, en tant que gardienne des traités, elle est une institution fondamentale. Au nom de l'intérêt commun de l'Union, je défendrai nos valeurs et j'agirai systématiquement dans le respect du principe de collégialité. Je collaborerai étroitement avec les autres membres du collège à la concrétisation des priorités définies par la présidente von der Leyen.

3. Avenir de la politique de cohésion - principaux enseignements tirés - simplification

Quelle est votre vision de l'avenir de la politique de cohésion après 2027 et quels sont, selon vous, les principaux enseignements que la Commission européenne et les États membres auraient dû tirer des périodes de programmation précédentes à cet égard? Estimez-vous que les objectifs de lutte contre les disparités régionales et de cohésion économique et sociale sont valables et comment comptez-vous veiller à ce que le principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion» soit pris en compte dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP)? Continueriez-vous de défendre la politique de cohésion en tant que mécanisme d'investissement et de solidarité pour toutes les régions? Comment garantiriez-vous le développement des régions moins développées et comment répondriez-vous de manière adéquate aux défis auxquels sont confrontées les zones urbaines? Comment préserveriez-vous l'objectif principal de la politique de cohésion et comment garantiriez-vous une enveloppe budgétaire solide dans le cadre de la proposition de CFP? Comment vous y prendriez-vous pour, simultanément, accroître sa flexibilité pour gérer les besoins émergents, améliorer sa transparence, accélérer les processus de mise en œuvre et garantir sa simplification? En particulier, les fonds de la politique de cohésion devraient-ils être réformés selon un modèle fondé sur les performances semblable à celui de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR)? Dans ce contexte, comment garantiriez-vous la continuité de la politique de cohésion, en maintenant ses objectifs initiaux, et comment veillerez-vous à ce que la gestion et le financement de la politique, à l'avenir, respectent le modèle de gestion partagée, l'approche territorialisée, la gouvernance multiniveaux et le principe de partenariat, et préservent le rôle des collectivités locales et régionales? Envisagez-vous de créer, dans le cadre de la prochaine période de programmation financière, un mécanisme efficace permettant aux autorités régionales et locales, aux villes et aux municipalités de chaque État membre d'accéder directement aux fonds de cohésion, en fonction de leurs besoins spécifiques en matière de développement?

La cohésion économique, sociale et territoriale est l'un des principaux objectifs de l'Union; elle est essentielle à son plein développement et à sa réussite durable. La politique de cohésion incarne les valeurs fondamentales de l'Union européenne que sont l'unité, la solidarité et l'équité pour toutes les régions. Le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale améliore la productivité, l'innovation et la compétitivité. Je conçois la politique de cohésion pour l'après-2027 comme étant centrée sur la stimulation de la convergence, la réduction des disparités régionales et le soutien à toutes les régions, en particulier les moins développées, afin de garantir une cohésion économique, territoriale et sociale durable. Le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) est l'occasion d'élaborer une politique de cohésion et de croissance renforcée et modernisée, en partenariat avec les autorités nationales, régionales et locales. La politique de cohésion doit, dans le prochain CFP, être en adéquation avec les priorités plus larges de l'Union. Elle doit également devenir plus ciblée, plus simple et plus efficace. Nous nous attaquerons aux disparités régionales et sociales en apportant des solutions adaptées aux défis régionaux et locaux, ainsi qu'en aidant les régions, y compris les îles et les régions ultrapériphériques, à rattraper leur retard. Dans le cadre de ces efforts, nous devons mobiliser des réformes et des investissements pour contribuer à la mise en place de ce dont les communautés ont besoin pour prospérer.

La politique de cohésion trouve son ancrage dans ses principes fondamentaux, à savoir l'approche territorialisée, la gouvernance multiniveaux et le partenariat. Lors de l'élaboration du CFP pour l'après-2027, je veillerai à ce que ces principes fondateurs soient préservés. Les collectivités régionales et locales devront être associées à la conception et à la mise en œuvre des plans afin de garantir une adhésion aussi large que possible. La politique de cohésion doit être en mesure de s'adapter aux défis émergents tels que le changement climatique, la transformation numérique et l'évolution démographique, et de renforcer l'inclusion sociale. Ces mutations nous imposent de continuer à faire preuve de souplesse et de rester tournés vers l'avenir tout en demeurant fidèles au rôle de la politique de cohésion, pierre angulaire de l'unité et de la force de l'Union.

Même si les progrès sont indéniables, les disparités régionales persistent et de nouvelles se font jour, et certaines régions «font du sur-place» en raison des difficultés qu'elles rencontrent, notamment en matière d'utilisation efficace des ressources. Les investissements ne suffisent pas à eux seuls. Il importe de conjuguer judicieusement les investissements et les réformes relevant de la politique de cohésion pour relever les défis de longue date et pour accélérer la convergence ascendante de nos territoires ainsi que la mise en œuvre des investissements sur le terrain. Une croissance régionale soutenue nécessite une approche plus équilibrée, qui combine le cadre réglementaire approprié, le renforcement des capacités et la planification stratégique. Le renforcement des capacités administratives à l'échelle régionale et nationale et l'amélioration de la gouvernance sont tout aussi essentiels pour une gestion efficace des fonds, la mise en œuvre des réformes et l'obtention de résultats tangibles.

Il convient de poursuivre la simplification, de réduire les lourdeurs administratives et de permettre aux bénéficiaires, en particulier les petites et moyennes entreprises et les communautés locales, d'accéder plus efficacement aux financements. La rationalisation des procédures, la réduction des formalités administratives et l'amélioration de la transparence grâce à des vérifications de gestion fondées sur une évaluation des risques et grâce à une harmonisation accrue des règles d'éligibilité faciliteront considérablement l'accès. Une participation plus en amont des collectivités régionales et locales à la prise de décision garantira une utilisation plus efficace des fonds et une meilleure adéquation avec les besoins des régions; elle aidera également les acteurs locaux à prendre davantage en main leur développement. L'obtention de résultats est un autre objectif majeur. Chaque euro issu du budget de l'Union doit produire des effets tangibles. Nous devons aussi être en mesure de mieux informer l'ensemble des citoyens de l'Union sur les projets qui bénéficient de fonds de l'Union. Pour l'avenir, il nous faut également tirer les enseignements de l'expérience acquise en matière de modèles de décaissement simplifiés, qui ont permis de réduire quelque peu la charge administrative sans nuire à la surveillance financière. Ces changements seront essentiels pour rendre la politique de cohésion plus souple et plus réactive.

Lors de la réflexion sur l'avenir de la politique de cohésion, il conviendra d'examiner différentes pistes d'action, d'évaluer les atouts de chacune d'entre elles et de tenir compte des points de vue des acteurs concernés. Nous devons faire preuve de transparence en ce qui concerne les bénéficiaires finaux des fonds de l'Union par souci de traçabilité et de responsabilité, et nous devons trouver les moyens de limiter les lourdeurs administratives pesant sur les bénéficiaires et les autorités chargées de la mise en œuvre. Il nous faudra en outre réfléchir à la manière optimale de rendre la politique de cohésion plus souple pour ce qui est de relever les défis émergents.

Le renforcement de la cohésion relève d'une responsabilité partagée entre l'Union et ses États membres. Je travaillerai en étroite collaboration avec mes collègues commissaires pour faire en sorte que la cohésion économique, sociale et territoriale demeure au cœur du prochain CFP.

La politique de cohésion continuera de soutenir toutes les régions, les régions moins développées bénéficiant d'une attention particulière. Dans ces régions, la priorité ira aux investissements qui améliorent l'accès à l'emploi, les services et les infrastructures, tout en veillant à ce que les régions qui accusent du retard en matière de transition écologique et numérique reçoivent l'appui dont elles ont besoin.

Les zones urbaines sont confrontées à leurs problématiques propres, qui vont de la possibilité de se loger à un prix abordable à l'encombrement des voies de circulation et à la durabilité environnementale. Si ma désignation est confirmée, je proposerai un programme d'action global pour les villes, qui exposera une conception claire du développement urbain, définira l'approche de l'Union en matière de croissance urbaine durable et traduira les priorités de l'Union en actions locales concrètes. Pour qu'aucune ne soit laissée pour compte, les villes doivent être parties prenantes et jouer un rôle actif dans la conception et la mise en œuvre des initiatives. Je suis déterminé à travailler en étroite collaboration avec le Parlement européen, si ma désignation est confirmée, pour faire en sorte que les villes et les collectivités régionales et locales aient un accès plus efficace aux financements.

4. Lien avec les réformes, état de droit, Semestre européen, conditionnalité

Le neuvième rapport sur la cohésion souligne la nécessité d'étudier les moyens de renforcer encore le lien entre les investissements et les réformes afin de maximiser l'incidence de la politique de cohésion. Toutefois, d'aucuns craignent que les objectifs de la politique de cohésion, tels que définis aux articles 174 et 175 du TFUE, puissent être compromis par l'introduction de conditions. Dans ce contexte, êtes-vous favorable à l'introduction d'un lien plus étroit entre le financement au titre de la politique de cohésion et la mise en œuvre de réformes majeures au niveau national? Dans l'affirmative, quels types de réformes devraient être liés à l'accès aux fonds? Envisagez-vous d'établir un lien entre l'accès aux fonds et le Semestre européen ou une condition macroéconomique en particulier? Veillerez-vous à ce que les États membres ou les régions dont la capacité administrative est limitée ne soient pas pénalisés de manière disproportionnée? Comptez-vous renforcer le lien entre la politique de cohésion et le respect de l'état de droit, en imposant une application plus stricte des conditions favorisant horizontales, en particulier la mise en œuvre de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne? Enfin, comment veillerez-vous à ce que la réticence des pouvoirs publics nationaux à poursuivre certaines réformes n'entrave pas l'accès des régions aux fonds?

Dans son 9^e rapport sur la cohésion, la Commission souligne l'importance d'un nouveau renforcement du lien entre investissements et réformes afin de maximiser l'incidence de la politique de cohésion. La corrélation entre la convergence et les réformes structurelles demeurera cruciale, ainsi que l'a montré l'expérience acquise lors de la période 2021-2027, durant laquelle l'Union avait déjà renforcé ce lien, notamment grâce au rapprochement étroit avec le Semestre européen. Les recommandations par pays émises ces dernières années servent de boussole pour

recenser les besoins des États membres en matière de réformes et d'investissements, et continueront d'orienter l'examen à mi-parcours. Afin d'assurer la concordance entre les réformes et les investissements et de promouvoir efficacement la croissance et le développement des régions, nous avons également intégré les dimensions régionale et territoriale dans des programmes tels que le Fonds pour une transition juste.

Le lien entre le Semestre européen et les décaissements de fonds de l'Union a fait la preuve de son efficacité dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience. L'Union a ainsi pu apporter un soutien direct aux États membres pour qu'ils élaborent et mettent en œuvre des réformes et des investissements de longue haleine qui répondent aux défis nationaux et contribuent directement au renforcement d'une croissance européenne durable et de l'état de droit. Le soutien combiné aux réformes et aux investissements au titre d'un seul plan s'est révélé efficace et a été source de davantage de cohérence, d'efficacité et de synergies.

Pour ce qui est des fonds de la politique de cohésion, les conditions favorisantes ont été rationalisées pour la période 2021-2027 afin de garantir l'existence des cadres nécessaires à la bonne exécution des Fonds. Par exemple, la condition favorisante relative à la gouvernance du secteur de l'énergie a donné lieu à des adaptations et à la mise en place de systèmes de certification des performances énergétiques. De même, les stratégies de spécialisation intelligente, requises au titre de la condition favorisante relative à l'objectif spécifique intitulé «développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe» et «développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise», ont transformé la manière dont l'innovation est financée au niveau régional.

Dans le cadre de l'exécution du budget, les États membres et la Commission doivent garantir le respect de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ainsi que des valeurs de l'Union consacrées par l'article 2 du TUE qui sont pertinentes en matière d'exécution du budget. Toutes les opérations financées au titre du règlement portant dispositions communes doivent être conformes au droit applicable, dont fait partie la charte des droits fondamentaux. La condition favorisante horizontale relative à la charte a fortement encouragé les changements structurels, notamment en matière de réforme de la justice. Ces progrès ont été réalisés grâce aussi aux jalons liés à la facilité pour la reprise et la résilience et aux rapports annuels sur l'état de droit, lesquels ont recensé les éléments clés des réformes visant à garantir une protection juridictionnelle effective. En outre, le règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit s'applique à tous les fonds de l'Union, y compris ceux relevant de la politique de cohésion. Je suis résolument attaché au respect de ces principes.

La présidente élue von der Leyen souligne dans ses orientations politiques que le futur budget à long terme investira dans la sauvegarde de l'état de droit et sera assorti de garanties en la matière. Premièrement, il s'agira de poursuivre l'application du régime général de conditionnalité valable pour tous les fonds. Deuxièmement, il nous faudra tirer les enseignements de l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre du budget actuel et de NextGenerationEU, notamment en ce qui concerne la consolidation du lien entre réformes et renforcement de l'état de droit. L'application des différents instruments a montré qu'il est possible d'harmoniser les règles pour gagner encore en efficacité.

La politique de cohésion est conçue de manière suffisamment souple pour que l'aide à l'investissement puisse être adaptée aux besoins régionaux et locaux. Si ma désignation est confirmée et que je deviens vice-président exécutif chargé de la cohésion et des réformes, je veillerai à ce que les réformes soient en parfaite adéquation avec les réalités régionales et que la politique de cohésion demeure un facteur de croissance et de convergence dans toutes les régions, au service de la productivité, de la compétitivité et de l'innovation, sans qu'aucune région soit laissée de côté. À cette fin, je maintiendrai un dialogue étroit avec toutes les collectivités régionales et locales afin de repérer tout obstacle à l'accès aux financements de l'Union et je veillerai tout particulièrement à ce que ces collectivités soient pleinement associées tant à la conception qu'à la mise en œuvre.

Il est essentiel de faire en sorte que les États membres et les collectivités régionales et locales disposent des capacités administratives adéquates pour assurer la mise en œuvre et l'absorption des fonds de l'Union. Je suis conscient des faiblesses que connaissent certains États membres et certaines régions en matière de capacités administratives. Si ma désignation est confirmée, j'ai l'intention de continuer à soutenir le renforcement des capacités des États membres en ce qui concerne, d'une part, le renforcement de l'administration publique et de la gouvernance et, d'autre part, l'amélioration de la capacité à mener des réformes (c'est-à-dire à les concevoir et à les mettre à exécution), notamment grâce au recours accru au numérique.

5. Régions orientales, élargissement, ECBM

Dans le contexte de la guerre que la Russie mène actuellement contre l'Ukraine, les régions frontalières de l'Union, en particulier les régions orientales et septentrionales qui partagent des frontières extérieures avec la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine, sont confrontées au double défi de renforcer leur sécurité tout en revitalisant leur développement économique et social. Prévoyez-vous des initiatives ou des mesures de soutien particulières pour aider ces régions frontalières à faire face à leur grave récession économique? À quels types d'aides et d'initiatives stratégiques donnerez-vous la priorité? Outre la pression exercée sur le budget de la politique de cohésion par ces régions orientales et septentrionales, l'adhésion prévue de l'Ukraine, de la Moldavie, des Balkans occidentaux et éventuellement de la Géorgie à l'Union va encore amplifier l'incidence sur le budget de la politique de cohésion. Comment garantirez-vous que le budget de la politique de cohésion sera suffisant pour répondre à l'augmentation des besoins? En outre, il importe de noter que la persistance d'obstacles administratifs et juridiques transfrontaliers exacerbe la récession économique non seulement dans les régions touchées par la guerre russe, mais aussi dans toutes les régions de l'Union. Ces obstacles fragmentent le marché unique, entraînant la perte de milliards d'euros et de millions d'emplois au niveau de l'Union. Dans ce contexte d'urgence nécessitant, d'une part, de répondre aux besoins des régions frontalières touchées par la guerre et, d'autre part, de préparer l'élargissement, comptez-vous donner la priorité à la conclusion des négociations interinstitutionnelles (depuis longtemps au point mort) sur le règlement concernant un mécanisme visant à lever les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier?

Les régions frontalières de l'Union, en particulier celles qui partagent des frontières extérieures avec la Russie et la Biélorussie, sont confrontées au double défi de renforcer leur sécurité tout en revitalisant leur développement économique et social. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a gravement mis à mal la sécurité et le développement économique de ces régions.

Plusieurs initiatives ont été mises en place afin d'atténuer ces effets néfastes sur les régions frontalières. Premièrement, des ressources du Fonds européen de développement régional (FEDER), initialement allouées à des programmes Interreg avec la Russie et la Biélorussie, ont été réaffectées à des programmes de coopération transfrontalière intérieure, pour un montant de 150 millions d'euros. Toutes les régions de l'Union voisines de la Russie et de la Biélorussie peuvent ainsi participer à au moins un programme Interreg de coopération intérieure. Deuxièmement, la Commission a renforcé ses engagements en faveur du programme Interreg en lançant des appels ciblés, en établissant des points d'information et en apportant un appui supplémentaire aux régions limitrophes de la Russie. Par exemple, en collaboration avec la Banque mondiale, l'initiative «Catching-up Regions» aide les États baltes à développer la résilience régionale.

Les régions limitrophes de l'Ukraine ont quant à elles non seulement poursuivi, mais aussi intensifié, leur coopération transfrontalière avec ce pays au cours des trois dernières années. La Commission a réaffecté un montant supplémentaire de 135 millions d'euros, initialement alloué à des programmes de coopération avec la Russie et la Biélorussie, à des programmes transfrontaliers avec l'Ukraine et la République de Moldavie. Ces ressources soutiennent des secteurs clés tels que l'environnement, la santé, l'éducation et la gestion des frontières. Les programmes transfrontaliers avec la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie et la Roumanie contribuent à hauteur de près de 400 millions d'euros de financements de l'Union, dont 67 millions d'euros sont destinés à l'initiative de l'Union relative aux corridors de solidarité. En maintenant et en élargissant ces programmes transfrontaliers, nous cherchons à favoriser une coopération plus étroite entre les régions de l'Union et l'Ukraine, l'objectif étant d'aider à relever ces défis tout en soutenant la reprise économique tant au niveau local qu'en Ukraine.

Si ma désignation est confirmée, je m'emploierai à continuer à apporter un soutien aux régions frontalières orientales les plus touchées par la guerre d'agression menée par la Russie, notamment pour ce qui est de leurs efforts visant à réorienter l'économie locale. L'initiative «Catching-up Regions» pourrait par exemple offrir des pistes intéressantes en ce qui concerne la mise en place de nouveaux pôles d'innovation, l'exploitation du potentiel régional pour soutenir la production d'énergies renouvelables, la création de nouveaux écosystèmes de production, etc. En ce qui concerne les régions limitrophes de l'Ukraine et de la Moldavie, l'accent pourrait être mis sur l'intensification des interconnexions à tous les niveaux (infrastructures de transport et infrastructure numérique, pôles d'innovation, accès aux services publics) ainsi que sur les préparatifs nécessaires en vue de l'adhésion. Je collaborerai également avec la ou le commissaire à l'élargissement pour assurer un suivi étroit des progrès accomplis par les pays concernés par l'élargissement en matière de convergence économique avec l'Union, d'intégration progressive dans le marché unique et de mise en œuvre des réformes clés nécessaires pour tirer le meilleur parti des fonds de l'Union; il s'agit là d'éléments primordiaux pour une adhésion harmonieuse à l'Union.

Je m'attellerai également, en priorité, à lever les obstacles administratifs et juridiques transfrontaliers persistants auxquels ces régions sont confrontées. Je soutiens pleinement la conclusion des négociations interinstitutionnelles relatives au règlement visant à faciliter le recours à des solutions transfrontalières, depuis longtemps au point mort. Je suis conscient de l'importance de cette problématique pour les citoyens qui vivent et travaillent dans les zones frontalières. Par conséquent, j'ai l'intention de travailler en étroite collaboration avec les États membres pour répondre à leurs préoccupations et je compte sur l'appui soutenu du Parlement pour que les négociations puissent débiter rapidement. Il s'agira là d'une étape décisive dans le processus d'élimination des obstacles qui entravent le développement économique et la coopération dans les régions frontalières.

En ce qui concerne l'incidence de l'élargissement sur la politique de cohésion de l'Union, les objectifs de cette dernière conservent toute leur validité dans une Union élargie, dans les États membres tant actuels que futurs. Par le passé, la politique de cohésion s'est révélée être un instrument efficace pour contribuer à faire bénéficier des avantages du marché unique et amplifier ceux-ci, réduire les disparités territoriales et stimuler la convergence socio-économique ascendante entre les États membres et les régions. Pour se préparer à une Union élargie, une réflexion globale doit être menée sur l'avenir de la politique de cohésion. L'Union n'en est cependant pas à son premier élargissement, et des enseignements peuvent être tirés du passé pour faire en sorte que les politiques de l'Union continuent de produire des résultats. Les réexamens des politiques avant élargissement, que la Commission réalisera au début de l'année 2025, porteront sur ces questions.

6. Îles, dépeuplement, droit de séjour, régions ultrapériphériques (article 349 du TFUE), logement, territoires présentant des particularités géographiques et naturelles (article 174 du TFUE)

Conformément à l'article 174 du TFUE, l'Union accorde une attention particulière aux problématiques des régions défavorisées, en particulier celles qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents. Dans l'esprit du «droit de rester» effectif, quelles mesures concrètes prendrez-vous pour lutter contre le dépeuplement, en particulier dans les zones rurales et les petites villes, tout en garantissant l'égalité d'accès aux services publics essentiels? Comment comptez-vous améliorer la connectivité régionale et les conditions de logement pour permettre aux habitants des îles, des régions ultrapériphériques et des régions périphériques et transfrontalières de rester dans ces zones? Quelles mesures spécifiques préconiserez-vous pour réduire la bureaucratie et améliorer l'accès des PME de ces régions aux financements de l'Union et au marché intérieur? Pensez-vous qu'il est temps que la Commission élabore une stratégie européenne pour les îles (pacte pour les îles) et un programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) pour les transports?

Je suis convaincu que les défis économiques et sociaux propres aux îles, tels que le logement, les transports, l'éducation, les soins de santé, la gestion de l'eau et des déchets, ainsi que ceux des régions ultrapériphériques, doivent être pris en considération. Ces régions sont confrontées à des problèmes de développement différents et ne sauraient être «mises dans le même panier». La politique de cohésion a toujours accordé une attention particulière aux îles et aux régions ultrapériphériques, conformément au traité, et, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je continuerai à renforcer les efforts en ce sens.

Les îles sont très différentes les unes des autres et font face à des problématiques diverses, notamment des niveaux de croissance économique et des évolutions démographiques qui diffèrent; en effet, certaines îles voient leur population augmenter, tandis que d'autres la voient décliner. Cet éventail de besoins appelle des solutions adaptées aux réalités locales. La politique de cohésion aura précisément pour finalité de soutenir les programmes nationaux et régionaux pour aider à relever ces défis. Je continuerai à soutenir les îles au moyen de financements, de bonnes pratiques et de stratégies territoriales spécifiques. En outre, je collaborerai avec mes collègues commissaires pour veiller à ce que les particularités des îles soient prises en compte dans toutes les politiques concernées de l'Union. Dans son 9^e rapport sur la cohésion, la Commission a souligné les risques importants que le dépeuplement et le vieillissement de la population font peser sur les zones rurales, les petites villes et les autres régions défavorisées. Je pense que nous devrions centrer les efforts sur des mesures concrètes pour relever ces défis, afin que les citoyens puissent rester dans leur communauté locale. Premièrement, il faut améliorer les services publics et la qualité de vie: le «droit de rester» dépend de l'accès à des services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation, le logement et les transports publics. Je plaiderai en faveur de la poursuite des investissements dans ces domaines afin de contribuer à prévenir le dépeuplement et à attirer de nouveaux résidents, notamment des jeunes familles et des travailleurs très qualifiés. Deuxièmement, il est essentiel de remédier à la fracture numérique. Le renforcement de l'habileté numérique et la fourniture de services en ligne fiables, y compris l'internet à haut débit et la 5G, stimuleront la compétitivité de ces régions. Cela permettra de réduire l'exode de population et rendra possible le travail à distance et l'éducation en ligne, ouvrant ainsi des perspectives nouvelles et, partant, encourageant les jeunes travailleurs très qualifiés et les familles à rester ou à retourner dans ces zones. Troisièmement, le soutien à l'économie locale et l'encouragement de l'innovation sont essentiels pour créer des emplois et retenir les jeunes

talents. Il sera crucial de promouvoir l'entrepreneuriat en zone rurale, en continuant à soutenir les PME, l'agriculture durable et l'économie circulaire. La mise en place d'écosystèmes d'innovation dans ces régions peut être source de résilience économique et de croissance à long terme. Quatrièmement, l'encouragement du développement durable est une priorité majeure de la politique de cohésion, en particulier dans les régions rurales et frontalières, l'accent étant mis sur les transitions écologique et numérique. Les investissements dans les énergies renouvelables, les transports durables et la protection de l'environnement amélioreront les conditions de vie et créeront de nouveaux emplois verts.

Il est primordial d'adapter l'aide apportée aux besoins régionaux. Je veillerai à ce que la politique de cohésion reste souple et territorialisée, adaptée aux défis spécifiques. Grâce à des partenariats étroits avec les collectivités régionales et locales, nous pouvons concevoir les investissements et les réformes de sorte qu'ils répondent aux besoins propres à ces régions, en veillant à ce qu'aucune ne soit laissée pour compte. En ce qui concerne la connectivité régionale et le logement, j'accorderai la priorité à l'amélioration des infrastructures de transport et de l'infrastructure numérique pour que les personnes vivant dans les îles, les régions ultrapériphériques et les régions périphériques et transfrontalières puissent rester connectées à des pôles européens plus vastes. La connectivité des transports est essentielle en matière d'accès à l'emploi, aux services essentiels, à l'éducation et aux soins de santé, ainsi que pour la circulation des marchandises. Je collaborerai avec la ou le commissaire aux transports afin d'améliorer les liaisons ferroviaires et de transport public entre ces régions et les principaux pôles européens, grâce à des investissements dans la mobilité durable et le transport multimodal.

La connectivité numérique est tout aussi importante. Je plaiderai en faveur d'investissements dans l'internet à haut débit et la 5G dans les régions rurales, périphériques et transfrontalières pour faciliter le travail à distance, l'éducation en ligne et la fourniture numérique de services et pour accroître l'attractivité de ces régions, que ce soit pour y investir ou pour y vivre. Il est également essentiel de relever les défis en matière de mobilité dans les régions reculées et insulaires.

Pour prévenir le dépeuplement et rendre ces régions plus attrayantes pour les habitants, il sera primordial de faire en sorte que des services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation et la garde d'enfants bénéficient d'investissements au titre de la politique de cohésion. Cela passera par le renforcement de la coopération transfrontalière, la mise en place de services partagés et la promotion de solutions intelligentes telles que la télémédecine et l'apprentissage en ligne. Ces efforts compléteront l'initiative «Une énergie propre pour les îles de l'Union» financée par l'Union, qui aide les îles à produire leur propre énergie durable et à faible coût, contribuant ainsi à l'accès des communautés insulaires à une énergie durable d'un prix abordable.

Pour garantir un «droit de rester» effectif, il faudra en outre que les habitants aient accès à des emplois de qualité, en particulier ceux qui ont été trop longtemps à l'écart du marché du travail et sont à la recherche de nouvelles perspectives. La feuille de route pour des emplois de qualité à élaborer en collaboration avec les partenaires sociaux est une initiative concrète à cet égard. Je soutiendrai en la matière la personne qui exercera la fonction de vice-président exécutif chargé des personnes, des compétences et de l'état de préparation. En ce qui concerne l'accès aux services, et en particulier aux services essentiels, la future stratégie de l'Union de lutte contre la pauvreté jouera un rôle crucial, y compris pour ce qui est de la prise en compte des aspects territoriaux de la pauvreté.

La politique de cohésion continuera de contribuer à garantir une offre de logements durable à prix abordable. J'œuvrerai à l'introduction de mesures d'assouplissement dans la législation afin de permettre aux États membres de doubler leurs investissements de cohésion dans le logement abordable. Les investissements pourraient notamment porter sur la rénovation du parc immobilier existant, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'appui à de nouveaux projets de logements adaptés aux besoins régionaux. Le nouveau Bauhaus européen peut fournir un cadre précieux pour ces travaux. Nous apporterons en outre une assistance technique aux villes et aux parties prenantes et nous soutiendrons le renforcement de leurs capacités, en veillant à l'intégration de projets de logements dans des infrastructures urbaines plus larges. En parallèle, la personne qui exercera la fonction de vice-président exécutif chargé de la transition propre, juste et compétitive pilotera la révision des règles en matière d'aides d'État afin de permettre l'adoption de mesures d'aide au logement, en particulier en faveur de logements sociaux et de logements économes en énergie d'un prix abordable.

Je suis déterminé à plaider en faveur d'un soutien territorialisé sur mesure, pour que les besoins spécifiques des régions soient pris en compte dans la future politique de cohésion. Il s'agit notamment de simplifier les procédures de candidature et d'établissement de rapports afin d'alléger les charges administratives pesant sur les PME, de réduire les formalités administratives et de faciliter l'accès des entreprises locales aux financements de l'Union et leur participation au marché unique. Un dialogue en amont avec les collectivités régionales et locales est essentiel pour mettre l'appui financier de l'Union en adéquation avec les réalités locales. Des initiatives telles que le réseau

Entreprise Europe (EEN) et la plateforme européenne de collaboration des clusters apportent un soutien décisif aux PME en les aidant à s'y retrouver dans un corpus réglementaire complexe, à obtenir des financements de l'Union et à établir des liens avec des partenaires commerciaux. Le réseau Entreprise Europe joue un rôle clé dans les régions reculées, en fournissant des informations sur mesure sur des programmes tels qu'Horizon Europe et InvestEU. Il facilite également les partenariats transfrontaliers, qui permettent aux PME d'exploiter de nouveaux marchés et de développer leurs activités plus efficacement.

J'encouragerai également un dialogue permanent avec les parties prenantes pour faire en sorte que les mécanismes de financement répondent à l'évolution des besoins de celles-ci et que tous les éventuels goulets d'étranglement soient rapidement levés. Grâce à ces échanges en continu, les îles et les régions périphériques, y compris les régions ultrapériphériques, ne seront pas les laissées-pour-compte des efforts de développement consentis par l'Union.

La politique de cohésion encourage tous les États membres et toutes les régions à soutenir leurs îles. En outre, les zones rurales des îles sont couvertes par la vision à long terme pour les zones rurales et son plan d'action rural, ainsi que par le pacte rural. En ce qui concerne le programme POSEI évoqué dans le domaine des transports, ma priorité sera de maximiser l'utilisation des outils existants et de recenser les lacunes avant d'envisager de nouvelles solutions.

7. Catastrophes naturelles, urgences

L'Europe connaît une augmentation du nombre et de la gravité des catastrophes liées aux conditions météorologiques, telles que des températures extrêmes, des tempêtes, des inondations intérieures et côtières, des sécheresses et des incendies de forêt. Comment traiteriez-vous plus efficacement les effets immédiats et à long terme de ces catastrophes? En particulier, comment amélioreriez-vous la dotation budgétaire, les conditions d'admissibilité et la gestion de l'actuel Fonds de solidarité de l'Union? Quelles autres mesures spécifiques, y compris de prévention, proposeriez-vous pour faire face aux catastrophes naturelles dans le contexte du futur cadre financier pluriannuel pour l'après-2027, tout en préservant l'objectif principal de la politique de cohésion? Pour ce qui est de la gestion hydraulique, du point de vue des inondations comme des sécheresses, quelles mesures proposeriez-vous pour atténuer leur incidence sur les régions les plus vulnérables? En outre, proposeriez-vous de mettre à jour les stratégies de l'Union pour réduire la vulnérabilité des régions côtières et montagneuses face au changement climatique?

Dans ses orientations politiques, la présidente élue von der Leyen a souligné les risques importants que les effets du changement climatique font peser sur notre sécurité. Les phénomènes météorologiques extrêmes continuent de dévaster des parties du territoire européen en causant inondations, incendies et sécheresses tout au long de l'année et dans l'Union tout entière. M^{me} von der Leyen s'est engagée en faveur de l'élaboration d'un plan européen d'adaptation au changement climatique comportant des mesures spécifiques pour prévenir les catastrophes naturelles. Si ma désignation est confirmée et que je deviens vice-président exécutif, je contribuerai à ce plan. Pour faire face aux catastrophes naturelles, il importe de prendre des mesures immédiates et de mettre fortement l'accent sur les mesures de prévention à l'échelle nationale, régionale et locale. La priorité continuera d'être accordée aux solutions fondées sur la nature (reboisement, zones humides et autres infrastructures vertes). Pour atténuer efficacement les risques, des stratégies proactives doivent être en place à tous les niveaux de gouvernance, soutenues par des investissements et des réformes ciblés.

La politique de cohésion est aujourd'hui la principale source de financement de l'Union pour la gestion des risques de catastrophe, l'accent étant mis sur les mesures de prévention et de préparation dans les régions de l'Union, un montant de 14 milliards d'euros ayant été alloué à la gestion de ces risques (réduction des risques d'inondation et d'incendie, approches écosystémiques, risques naturels non liés à des facteurs climatiques et risques d'origine humaine) pour la période de programmation 2021-2027. La Commission a récemment proposé d'assouplir davantage les fonds de la politique de cohésion afin qu'un soutien supplémentaire et efficace puisse être apporté rapidement en cas de catastrophe naturelle.

Le Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) apporte un soutien post-catastrophe qui n'intervient qu'en cas de catastrophe grave; il est une contribution européenne tangible aux efforts de redressement en cas de situation d'urgence et pour la reconstruction. Ce Fonds complète les efforts nationaux, mais n'a pas vocation à s'y substituer. Par conséquent, l'amélioration des mécanismes nationaux de financement des risques de catastrophe et le renforcement des capacités au niveau national sont des étapes primordiales. Les États membres doivent disposer des outils nécessaires pour faire face aux catastrophes de moindre ampleur, avec l'assurance que le Fonds de solidarité de l'Union peut être mis à contribution lorsque l'ampleur de la catastrophe dépasse leurs capacités. Il nous faut renforcer les mesures de solidarité face à l'intensification des catastrophes liées aux facteurs climatiques.

La seule manière économiquement responsable de procéder est de faire en sorte que la résistance aux effets du changement climatique soit prise en compte dès la conception des investissements, car cette approche est beaucoup moins onéreuse que la reconstruction post-catastrophe.

En ce qui concerne les incidences à plus long terme, j'ai l'intention de mettre davantage l'accent sur les mesures préventives. Il convient de donner la priorité aux solutions fondées sur la nature. De telles mesures ont effectivement réduit les répercussions des catastrophes naturelles tout en contribuant à la protection de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique.

Une approche globale de la gestion de l'eau est également nécessaire, tant pour la prévention des inondations que pour l'atténuation des effets de la sécheresse. Bien que la politique de cohésion soutienne déjà des mesures de gestion de l'eau, les plans de gestion des risques de catastrophe doivent être conçus de manière à tenir compte des effets du changement climatique.

Les investissements dans la protection contre les inondations et dans la résilience face à la sécheresse doivent être en adéquation étroite avec les stratégies nationales et régionales de gestion des risques. Les conditions favorisantes ont rendu ces investissements plus efficaces, et nous devrions réfléchir à la manière d'adapter davantage ces conditions aux besoins propres aux différents États membres et aux différentes régions. On pourrait notamment renforcer les infrastructures pour une meilleure résistance aux phénomènes météorologiques extrêmes, améliorer les systèmes d'alerte précoce et intégrer pleinement les mesures d'adaptation au changement climatique dans l'aménagement du territoire à l'échelle locale et régionale. Le changement climatique exacerbe l'isolement existant, ce qui complique l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'eau potable pour les habitants des zones côtières, montagneuses ou reculées. Le renforcement des infrastructures de transport et de l'infrastructure numérique contribuera non seulement à atténuer les effets des catastrophes naturelles, mais aussi à rendre les communautés concernées plus résilientes.

Enfin, la protection des intérêts et de la résilience des communautés côtières de l'Union restera une priorité, car les communautés et régions côtières comptent pour 40 % de la population de l'Union. Le préjudice économique causé par les inondations côtières dans l'Union, qui s'élève actuellement à 1 milliard d'euros par an, devrait augmenter fortement dans les années à venir en raison du réchauffement climatique. Avec le pacte pour les océans, placé sous la direction de la ou du commissaire à la pêche et aux océans, nous réfléchirons à la manière de soutenir les communautés côtières. Ce pacte favorisera une approche globale intégrant les dimensions environnementale, économique et sociale, pour faire en sorte que toutes les parties prenantes, y compris les communautés et industries côtières locales, participent à la gouvernance des océans. Il établira un cadre pour des zones marines et côtières saines, résilientes et productives, donc moins vulnérables face au changement climatique.

Question de la commission des budgets

8. Que comptez-vous mettre en place dans la pratique pour remplir la mission qui vous a été confiée d'harmoniser la politique de cohésion avec les priorités plus vastes de l'Union, dans une démarche plus ciblée, plus simple et plus percutante, qui contribue à mettre en œuvre des réformes et à mobiliser des investissements? Comment la politique de cohésion s'inscrira-t-elle dans la demande de la présidente élue selon laquelle le prochain budget à long terme de l'Union doit se fonder sur des politiques? En particulier, si la mise en œuvre doit se fonder sur «un plan pour chaque pays, liant les réformes clés et les investissements», comment comptez-vous garantir une flexibilité suffisante tout en maintenant une piste d'audit adéquate, une valeur ajoutée européenne manifeste assortie d'une dimension transfrontière perceptible pour les dépenses associant les collectivités régionales et locales, une utilisation optimale des ressources, et que le Parlement soit sur un pied d'égalité avec le Conseil dans la mise en œuvre et le suivi des fonds?

La présidente élue von der Leyen m'a confié la mission de faire de la politique de cohésion un moteur essentiel des réformes et des investissements de l'Union. Il s'agit là pour moi d'une occasion de moderniser et de renforcer le rôle de cette politique dans la réduction des disparités économiques, sociales et territoriales, dans la promotion de la convergence ascendante, dans l'amélioration de la productivité, de l'innovation et de la compétitivité, et dans le soutien aux collectivités régionales et locales. Je suis déterminé à faire en sorte que la politique de cohésion soit en adéquation avec les priorités plus vastes de l'Union, devienne plus simple et plus ciblée et continue d'apporter des avantages tangibles à nos citoyens et à nos entreprises.

Tout d'abord, bien que le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale soit en elle-même un objectif de l'Union, il faut que la politique de cohésion soit en parfaite adéquation avec les priorités stratégiques de l'Union, et notamment la compétitivité, les transitions écologique et numérique et la résilience économique et

sociale. Elle garantira ainsi qu'aucune région, qu'elle soit urbaine, rurale ou ultrapériphérique, ne soit laissée pour compte à mesure que nous construisons une Europe plus forte et plus durable. Le prochain CFP offrira une occasion unique d'y parvenir.

Le principe du partenariat avec les collectivités régionales et locales sera un élément fondamental de la future politique de cohésion. Ces autorités sont essentielles pour garantir une large adhésion à nos politiques ainsi que des investissements bien ciblés et efficaces sur le terrain. J'ai été expressément chargé, dans ma lettre de mission, d'accorder une attention particulière à la participation des collectivités régionales et locales. Si ma désignation est confirmée et que je deviens vice-président exécutif, je maintiendrai un dialogue étroit avec l'ensemble des collectivités régionales et locales compétentes afin de recenser tout obstacle à l'accès aux financements de l'Union et je serai particulièrement soucieux de veiller à ce que ces autorités soient étroitement associées aux travaux, dans un souci d'accroissement de l'adhésion aux investissements et réformes et de la bonne mise en œuvre de ceux-ci sur le terrain.

Dans la perspective du prochain cadre financier pluriannuel et pour faire en sorte que la politique de cohésion soit bien ciblée, nous travaillerons en étroite collaboration avec les autorités nationales, régionales et locales. En mettant l'accent sur les priorités communes de l'Union, telles que la réduction des disparités, le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale et l'accroissement de la compétitivité, nous ferons en sorte que nos investissements produisent des effets mesurables. À cette fin, je collaborerai avec les États membres pour veiller à ce que les fonds de la politique de cohésion soient utilisés pour soutenir des réformes capitales dans les services publics, l'éducation, les soins de santé, les transports et la connectivité numérique. Ces réformes créeront les conditions nécessaires à la prospérité des entreprises et au renforcement des communautés, en particulier dans les régions qui risquent de se laisser distancer.

La politique de cohésion continuera également à favoriser la coopération transfrontalière en tant que volet essentiel de l'intégration européenne. En améliorant les transports, la connectivité numérique et les services publics, la politique de cohésion renforcera la connectivité entre les régions, pour davantage de cohésion sociale et de croissance économique.

La simplification de la politique de cohésion contribuera également à réduire les lourdeurs administratives et à améliorer l'efficacité. En outre, nous obtiendrons des résultats en mobilisant les fonds de la politique de cohésion pour attirer des investissements privés et nationaux supplémentaires. Cette approche permettra non seulement de maximiser l'incidence des ressources financières de l'Union, mais aussi de garantir que chaque euro dépensé au titre du budget de la politique de cohésion soit source de valeur ajoutée européenne évidente, favorisant la convergence et la compétitivité dans tous les territoires.

Si la politique de cohésion doit être plus ciblée et plus stratégique, la flexibilité est essentielle à sa réussite.

Dans le même temps, nous devons maintenir une piste d'audit claire et une surveillance financière solide. Les politiques de cohésion respecteront les normes les plus strictes en matière de protection des intérêts financiers de l'Union. La politique de cohésion doit garantir un bon rapport coûts-résultats, et chaque investissement doit faire la preuve de la valeur ajoutée européenne qu'il crée. À cette fin, j'ai la ferme intention de maintenir des mécanismes rigoureux de suivi et d'évaluation qui garantissent une utilisation transparente, responsable et efficace des fonds de l'Union. Le Parlement européen jouera un rôle fondamental dans la surveillance de la mise en œuvre de la politique de cohésion, garantissant ainsi le respect plein et entier du contrôle démocratique.

J'insisterai sur la mise en œuvre d'une approche qui garantit la circulation transparente des informations et je me tiendrai à disposition pour des échanges à haut niveau entre les institutions tout au long de la phase d'exécution.

Question de la commission des affaires économiques et monétaires

Mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience

9. Compte tenu des taux d'absorption de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), estimez-vous que celle-ci a été suffisamment rapide et ciblée pour stimuler l'économie à la suite de la crise de la COVID-19? En tant que commissaire compétent, comment veillerez-vous à l'utilisation optimale des fonds de la FRR? Allez-vous procéder à une récupération des fonds transférés aux États membres dans les cas où il est peu probable que les investissements soient achevés d'ici à 2026? Considérez-vous que la FRR constitue un précédent pour remédier aux crises et aux déficits de financement importants?

La facilité pour la reprise et la résilience a été, à mon sens, un instrument qui a stimulé l'économie de manière rapide et ciblée à la suite de la crise de la COVID-19. De fait, à la fin du mois d'août 2024, plus de 40 % des fonds engagés au titre de la facilité avaient déjà été versés aux États membres, avec près de 50 % pour les subventions et plus de 30 % pour les prêts. Il s'agit là d'un taux d'absorption historique par rapport aux programmes de dépenses antérieurs de l'Union.

La facilité pour la reprise et la résilience a contribué de manière déterminante au soutien de la reprise économique après la pandémie, et ce de plusieurs manières. À la suite de la crise de la COVID-19, non seulement les investissements publics ont tenu bon, mais ils sont passés de 3 % du PIB en 2019 à 3,5 % en 2023, près de la moitié de cet accroissement étant dû au soutien de l'Union, en particulier au titre de la facilité pour la reprise et la résilience. En outre, l'annonce même de NextGenerationEU en 2020 a contribué, avec d'autres mesures prises au niveau national et de l'Union, à réduire les écarts de rendement des obligations souveraines. Dans le même temps, les préfinancements au titre de la facilité pour la reprise et la résilience ont joué un rôle clé dans le démarrage du processus de reprise dans l'Union, car il a offert une marge de manœuvre budgétaire supplémentaire et immédiate aux États membres, ayant ainsi un effet stabilisateur au lendemain de la pandémie, tandis que le modèle d'exécution de la facilité, qui récompense les progrès accomplis dans la mise en œuvre, a apporté un soutien financier durable aux États membres.

Toutefois, la facilité pour la reprise et la résilience n'a pas seulement été un instrument d'appui face à la crise, mais elle a aussi permis de renforcer la résilience de l'Union et de rendre nos économies et nos sociétés plus fortes et mieux adaptées pour affronter l'avenir. Elle a stimulé l'économie tout en soutenant la convergence, car sa clé de répartition a été conçue de manière à concentrer l'aide sur les États membres à faibles revenus et plus vulnérables qui ont le plus souffert de la pandémie. En outre, l'obligation que les plans pour la reprise et la résilience comportent des mesures visant à relever l'intégralité ou une partie significative des défis recensés dans les recommandations par pays a permis à la facilité de cibler les besoins spécifiques de chaque État membre, tout en soutenant les priorités communes de l'Union.

Comme l'a montré l'évaluation à mi-parcours, la facilité pour la reprise et la résilience a très efficacement contribué à la réalisation des priorités communes de l'Union et à la mise en œuvre de réformes structurelles déterminantes et attendues de longue date. Les plans ambitieux pour la reprise et la résilience ont favorisé les progrès sur l'ensemble des six piliers définissant le champ d'application de la facilité, notamment les transitions écologique et numérique et la cohésion socio-économique.

Mais il ne faut pas en rester là. Le meilleur moyen de faire en sorte que la facilité soit utilisée de la manière la plus efficace possible consiste à aider les États membres à respecter pleinement leurs engagements d'ici à 2026. Il s'agit là d'une responsabilité collective et d'un défi majeur à venir, tant pour les États membres que pour la Commission. Par conséquent, si ma désignation est confirmée et que je deviens vice-président exécutif, je travaillerai main dans la main avec la ou le commissaire à l'économie et à la productivité pour que les États membres mettent en œuvre les réformes et les investissements convenus et définis dans les plans pour la reprise et la résilience d'ici à 2026, l'échéance concernant les dépenses, comme indiqué dans ma lettre de mission. Le but est et demeure de parvenir à la pleine mise en œuvre des engagements et donc au décaissement intégral des fonds engagés au titre de la facilité pour la reprise et la résilience.

Il importe de garder à l'esprit que cette facilité s'appuie sur des règles claires et un cadre solide fondé sur les performances. Les financements au titre de la facilité pour la reprise et la résilience sont liés aux résultats. Les progrès accomplis par les États membres dans la mise en œuvre des réformes et des investissements sont mesurés au moyen de jalons et de cibles savamment répartis sur la durée de vie de l'instrument, qui permettent de suivre les avancées obtenues par rapport aux valeurs de référence et aux objectifs clairement définis. La facilité pour la reprise et la résilience récompense ces progrès par le décaissement des montants liés à la réalisation des jalons et des cibles.

Alors que l'échéance de 2026 approche, la Commission évaluera en permanence si les États membres respectent leurs engagements et si les jalons et cibles finaux pourront être atteints d'ici là. Dans la négative, conformément au cadre législatif actuel, je dialoguerai avec les États membres concernés sur la manière de modifier leur plan et de réorienter les fonds vers d'autres investissements tout aussi ambitieux qui peuvent être menés à bien dans le calendrier prévu de la facilité. Si, malgré ces efforts, il devait être constaté que certains des derniers jalons ou cibles n'ont pas été atteints de manière satisfaisante, le décaissement correspondant ne sera pas effectué.

Pour les cinq prochaines années, la Commission a pour ambition d'être axée sur l'investissement, comme l'a indiqué la présidente élue von der Leyen dans les orientations politiques. Au cours du mandat précédent, l'Europe

s'est engagée sur une trajectoire ambitieuse de modernisation. NextGenerationEU stimule considérablement l'investissement et contribue à débloquer les financements nécessaires aux transitions écologique, numérique et sociale. Grâce à la facilité pour la reprise et la résilience, nous avons appris à quel point sont importants la simplicité et la souplesse, de même que la rapidité et le ciblage stratégique de nos dépenses. Nous avons toutefois également pris conscience de la nécessité de faire davantage participer les collectivités régionales et locales, les parties prenantes et les partenaires sociaux, ainsi que du besoin d'améliorer le cadre actuel d'audit et de contrôle. Ces enseignements devraient être pris en compte dans nos futures politiques de financement.

Les besoins en investissements européens ne sauraient être financés uniquement par les deniers publics. Comme le soulignent les rapports Draghi et Letta, la majorité de ces investissements devront provenir du secteur privé. Si le secteur public joue également un rôle décisif dans la mise en place du cadre de référence approprié, par exemple par l'union des marchés des capitaux, l'Union peut également fournir des incitations au secteur privé et faire jouer l'effet de levier.

Question de la commission de l'emploi et des affaires sociales

10. Selon votre lettre de mission, il importe de veiller à ce «que tous les citoyens aient effectivement le droit de rester là où ils se sentent chez eux [en] souten[ant] la mise en place de ce dont toute communauté a besoin», notamment en «[s']attaqu[ant] aux disparités régionales», ce qui touche en particulier aux politiques sociales et de l'emploi, y compris à l'inclusion sociale. Quelles propositions et mesures concrètes envisagez-vous pour répondre à cet enjeu et améliorer l'accès à des services sociaux et de l'emploi de qualité? Selon vous, quel rôle pourraient jouer les plans de la facilité pour la reprise et la résilience dans la réalisation de cet objectif et, plus généralement, dans la mise en œuvre effective du socle européen des droits sociaux?

En particulier, compte tenu de l'engagement de l'Union à promouvoir la désinstitutionnalisation et à faire en sorte que les personnes handicapées, les enfants et les autres groupes en situation de vulnérabilité disposent des mêmes droits, comment entendez-vous veiller à ce qu'à l'avenir, les financements de l'Union et la politique de cohésion soutiennent efficacement les services de proximité et des solutions de logement financièrement accessibles? Comment envisagez-vous votre collaboration avec le commissaire désigné, M. Jørgensen?

Si ma désignation est confirmée, je prendrai des mesures concrètes pour faire en sorte que la lutte contre les disparités régionales demeure un volet prioritaire de la politique de cohésion. Je m'efforcerai de faire en sorte que les citoyens aient effectivement le droit de rester là où ils se sentent chez eux, dans leur communauté, en améliorant l'accès aux services publics et aux activités privées, à des emplois de qualité, à l'éducation et aux compétences, à la santé, aux transports et à la connectivité numérique. Il s'agira d'orienter les investissements vers les régions confrontées à la stagnation économique, au dépeuplement et aux pièges de développement, en particulier celles qui accusent du retard dans les transitions écologique et numérique. Je travaillerai en étroite collaboration avec les collectivités régionales et locales au renforcement de leurs capacités administratives pour garantir une gestion efficace des fonds, en veillant à ce que les stratégies de développement soient adaptées à leurs besoins spécifiques.

En ce qui concerne la dimension sociale de la politique de cohésion, pour atteindre les objectifs ambitieux énoncés dans ma lettre de mission, je m'appuierai plus encore sur les principes du socle européen des droits sociaux. Nous disposons déjà de bases solides à cet égard pour l'actuelle période de programmation 2021-2027. Le Fonds social européen plus (FSE+) contribue notamment à améliorer l'accessibilité et la qualité des services sociaux dans toutes les régions de l'Union, en particulier pour les groupes vulnérables et les personnes handicapées.

Pour l'avenir, la politique de cohésion devra comporter une forte dimension sociale afin de garantir un «droit à rester» effectif. Je collaborerai étroitement à cet effet avec mes collègues commissaires, et en particulier avec la personne qui exercera la fonction de vice-président exécutif chargé des personnes, des compétences et de l'état de préparation. Je travaillerai également activement avec la ou le commissaire à l'état de préparation et à la gestion des crises, chargé(e) de l'égalité, afin d'améliorer l'accessibilité et les services pour les personnes handicapées. L'Union devrait continuer à favoriser la concrétisation, sur le terrain, du droit des personnes handicapées à une vie autonome et à l'inclusion dans la communauté. Là encore, les fonds de l'Union ont un important rôle à jouer en faveur de la désinstitutionnalisation.

Je m'appuierai également sur les enseignements tirés de la facilité pour la reprise et la résilience, qui a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'agenda social de l'Union et du socle européen des droits sociaux, y compris dans les domaines de l'égalité de genre et de l'égalité des chances. La part des mesures adoptées au titre de la facilité qui relèvent du domaine social et contribuent à la concrétisation du socle européen des droits sociaux est considérable: elle représente près de 163 milliards d'euros, soit plus de 25 % de l'enveloppe totale consacrée à la

reprise et à la résilience. Par exemple, presque tous les plans nationaux comprennent des mesures visant à renforcer les systèmes de soins de santé et à développer les compétences, l'éducation et la formation. La plupart des plans nationaux comportent également des politiques actives du marché du travail et des actions visant à rendre les services publics de l'emploi plus efficaces. Enfin, la majorité de ces plans prévoient aussi des mesures destinées à améliorer la protection sociale et les services sociaux et à soutenir le logement social.

Les citoyens européens sont particulièrement préoccupés par la question des prix du logement et attendent des mesures fermes en la matière. La présidente élue von der Leyen a annoncé le tout premier plan européen pour des logements abordables dans les orientations politiques. Si ma désignation est confirmée, je travaillerai en étroite collaboration avec la ou le commissaire à l'énergie et au logement sur les aspects liés à la problématique du logement. Conformément à ma lettre de mission, je contribuerai à la mise en œuvre du nouveau Bauhaus européen et du plan européen pour des logements abordables, notamment en injectant des liquidités sur le marché du logement et en veillant à ce que les États membres soient en mesure de doubler les investissements prévus au titre de la politique de cohésion en faveur de logements abordables. Sous l'angle de la politique de cohésion, ces travaux seront étroitement liés aux efforts visant à garantir un «droit de rester» effectif aux citoyens.

La qualité du parc immobilier, le plus grand consommateur d'énergie en Europe, est un facteur essentiel pour nous permettre d'atteindre nos objectifs en matière de climat et d'énergie et réduire le coût de la vie. La rénovation demeure un moyen important d'améliorer la performance énergétique et la résilience des bâtiments et d'accroître la disponibilité de logements, en particulier en zone urbaine. Si elles exigent des investissements initiaux, les rénovations réduisent la consommation d'énergie et permettent de lutter contre les causes profondes de la précarité énergétique; 10,6 % des Européens, qui n'ont pas été en mesure de se chauffer convenablement, en ont souffert en 2023. La précarité énergétique sera également une des cibles de la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté; elle pourra faire l'objet de mesures structurelles, notamment en ce qui concerne l'efficacité énergétique des logements et l'accès aux énergies renouvelables.

Le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion financent déjà la construction et la rénovation de logements abordables, améliorent leur efficacité énergétique et soutiennent le développement urbain. Ils continueront de le faire au cours de la période à venir, de même que d'autres instruments tels que la facilité pour la reprise et la résilience.

Question de la commission des transports et du tourisme

11. Selon la lettre de mission correspondante, la présidente Ursula von der Leyen a chargé le futur vice-président exécutif chargé de la cohésion et des réformes de guider les travaux sur la mobilité et le tourisme durables afin de relier différentes parties de l'Europe et de soutenir un marché unique prospère. À cet égard, vous seriez amené à appuyer les travaux du futur commissaire au transport durable et au tourisme. Comment comptez-vous poursuivre cette collaboration et quelles seraient votre stratégie et vos priorités dans ces deux domaines? En tant que vice-président exécutif chargé de la politique de cohésion et du développement régional, vous aurez également un rôle à jouer dans l'achèvement du réseau RTE-T, qui relève de la compétence de la commission TRAN. Comment veilleriez-vous à ce que la mise en œuvre du réseau RTE-T soit financée et soutenue de manière adéquate par la politique de cohésion de l'Union? En tant que responsable du développement des régions ultrapériphériques, des îles, des zones rurales et des villes, quel rôle jouent selon vous les transports en tant qu'outils de cohésion sociale et de connectivité? Quelle stratégie comptez-vous adopter dans ces zones en matière de tourisme pour favoriser le développement d'un secteur du tourisme résilient, durable et compétitif?

Pour moi, les transports et le tourisme durables sont essentiels au renforcement de la cohésion et de la prospérité de l'Europe. La connectivité est indispensable au bon fonctionnement du marché unique. L'accès garanti, pour tous les citoyens et toutes les entreprises où qu'ils se situent, à des moyens de transport fiables d'un prix abordable leur assurant une connexion avec le reste de l'Union et du monde est primordial pour le développement économique et social et pour les sources de revenus des personnes.

Dans le même temps, le tourisme présente une dimension territoriale importante et de nombreuses régions de l'Union en sont largement tributaires. S'il est développé de manière durable, le tourisme est un facteur de cohésion économique et sociale pour les régions européennes, en particulier dans les zones reculées et rurales, où il peut être une source majeure de revenus et de moyens de subsistance pour les communautés locales.

En étroite collaboration avec la ou le commissaire au transport durable et au tourisme, je soutiendrai les efforts visant à mettre les politiques de l'Union en adéquation avec les besoins régionaux. Il sera ainsi possible de relever les défis propres à chaque région tout en favorisant la croissance économique, l'inclusion sociale et la durabilité

environnementale. Ensemble, nous mobiliserons des financements de l'Union pour stimuler les transformations écologique et numérique dans ces deux secteurs, pour les rendre plus résilients et à l'épreuve de l'avenir. Nous veillerons à ce que les investissements dans les transports et le tourisme durables assurent un équilibre entre les dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale, ce qui permettra aux régions de s'intégrer facilement dans le marché unique et de tirer parti de leur potentiel économique tout en soutenant les objectifs de l'Union en matière de climat et de cohésion territoriale et en améliorant la qualité de l'environnement. Je suis en outre convaincu que l'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité et du caractère abordable des transports joue un rôle crucial en matière de développement économique et social et de cohésion. Dans ce contexte, je m'emploierai à faire en sorte que tous les Européens aient largement accès à des solutions de transport abordables. La lutte contre la précarité en matière de transport sera également prise en compte dans le cadre de la toute première stratégie européenne de lutte contre la pauvreté, qui sera pilotée par la personne qui exercera la fonction de vice-président exécutif chargé des personnes, des compétences et de l'état de préparation et à laquelle je serai heureux de prêter mon concours.

En premier lieu, je tiens à faire en sorte que la mise en œuvre du réseau RTE-T soit couronnée de succès. L'objectif principal est d'achever notre réseau RTE-T dans les délais convenus et de rendre les infrastructures de l'Union plus résilientes face aux catastrophes naturelles. Il s'agit notamment de se concentrer sur les États membres qui accusent du retard dans la mise en place des infrastructures et d'investir dans des tronçons nationaux du RTE-T pour assurer le respect des normes de l'Union et la connexion avec des tronçons transfrontaliers. Ces investissements iront en priorité aux solutions de transport durables, pour que le développement des infrastructures contribue à la fois à la cohésion territoriale et à la durabilité environnementale. En outre, si ma désignation est confirmée, j'ai l'intention de continuer à œuvrer pour garantir une connectivité abordable, la mobilité et l'accès aux services essentiels dans les régions dotées de systèmes de transport de mauvaise qualité, telles que les régions rurales, périphériques, transfrontalières et ultrapériphériques, ainsi que d'encourager la mobilité durable dans les zones urbaines.

En deuxième lieu, je m'efforcerai de veiller à ce que le tourisme soit dûment pris en compte dans les programmes de financement tout en offrant une souplesse suffisante. En raison de ses multiples facettes, le tourisme peut et devrait bénéficier d'un soutien au titre de différents domaines d'action. J'examinerai en particulier les défis liés au tourisme dans les villes, les îles et les régions ultrapériphériques. L'intention est de s'appuyer sur les initiatives actuelles pour promouvoir des modèles de tourisme urbain durable et s'attaquer aux problématiques que sont la connectivité, les effets du changement climatique et la question de la forte dépendance, en œuvrant pour soutenir la diversification du modèle économique et en expérimentant de nouvelles solutions. Je m'appuierai sur les travaux en cours pour veiller à ce que nos entreprises du secteur du tourisme et nos lieux culturels puissent plus facilement trouver des possibilités de financement, à l'échelon national et régional également.

Je suis fermement convaincu que les possibilités d'investissement devraient faire l'objet d'approches stratégiques et intégrées visant à relever les défis des deux secteurs, l'accent étant mis sur la simplification et la prise en compte des besoins des acteurs locaux, en associant ceux-ci à la définition des interventions nécessaires.

Les investissements dans les transports devraient s'inscrire dans le cadre d'une planification globale des transports, comprenant une cartographie multimodale des infrastructures existantes et prévues, y compris des stratégies de mobilité durable et des investissements dans les réseaux RTE-T, avec une attention particulière pour les plans de travail pour les corridors de transport européens RTE-T. Une telle stratégie soutiendra une meilleure connexion des régions aux réseaux de transport plus vastes, contribuant ainsi à l'achèvement du marché unique et au développement économique, dans l'esprit de la stratégie de mobilité durable et intelligente.

Les actions en faveur du tourisme devraient être intégrées dans des stratégies de développement territorial de plus grande ampleur. En rattachant les investissements dans le secteur du tourisme aux plans de développement local, aux stratégies de spécialisation intelligente et aux initiatives de coopération territoriale, nous pouvons faire en sorte que le tourisme stimule les économies locales et soit un facteur de cohésion sociale et de durabilité environnementale. Cette approche est bien définie dans le parcours de transition pour le tourisme et dans le programme européen pour le tourisme 2030. Sa mise en œuvre intégrale nécessite une approche stratégique au niveau de l'Union afin que tous les outils disponibles, des financements aux politiques, soient mis au service du même objectif.

Il sera de la plus haute importance de consolider le rôle clé des écosystèmes de transport et de tourisme durables. La pandémie de COVID-19 a permis de prendre conscience des conséquences de l'absence de tourisme et des restrictions de la mobilité, qui ont mis à très rude épreuve le tissu économique et social européen. Ces deux secteurs se sont redressés depuis lors. Si ma désignation est confirmée, il s'agira pour moi de tirer parti de cette reprise et

de faire en sorte qu'elle soit équitable et s'inscrive dans la durée. Il sera particulièrement important de veiller à ce que les zones reculées soient non seulement bien connectées, mais aussi à ce que les transports restent d'un prix abordable, sans quoi ces zones pourront difficilement tirer tous les avantages que peut offrir le tourisme durable.

Question de la commission de l'agriculture et du développement rural

12. En tant que vice-président exécutif de la Commission européenne, comment poursuivriez-vous l'objectif, commun à plusieurs directions générales, de remédier aux causes des problématiques liées à la préservation et à l'amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales? Que proposeriez-vous pour réduire les écarts entre les zones urbaines et rurales, favoriser le développement des infrastructures, soutenir la transition numérique, faciliter l'accès aux services et, plus généralement, rendre les zones rurales plus attrayantes tant pour les agriculteurs que pour les entreprises? Quel regard portez-vous sur le pacte rural et son évolution? Pour ce qui est du financement, comment comptez-vous garantir que les fonds et les politiques de l'Union sont mis en œuvre de manière complémentaire en faveur des zones rurales, et que les informations sont accessibles aux acteurs locaux?

Je souscris pleinement aux objectifs de la vision à long terme pour les zones rurales de l'Union. Ce document tourné vers l'avenir décrit les défis qui se posent actuellement en matière d'amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales, ainsi que les possibilités qui restent à exploiter. Mon intention est de garantir la coordination entre les différentes politiques sectorielles qui ont une incidence sur les zones rurales, en particulier la politique de cohésion et la politique agricole commune, lesquelles jouent un rôle complémentaire dans le renforcement de la cohésion sociale, économique et territoriale en Europe et l'amélioration de la durabilité du secteur. Il serait essentiel de renforcer l'application du test rural aux initiatives législatives et non législatives de la Commission, comme l'a demandé le Parlement européen, à l'initiative de la commission de l'agriculture et du développement rural, dans sa résolution du 13 décembre 2022. Je m'engage à organiser la nécessaire coopération entre les commissaires pour faire en sorte que le développement économique, la compétitivité, la durabilité et l'attractivité des zones rurales soient intégrés dans la planification et les efforts budgétaires futurs.

L'accès aux services, les infrastructures, la connectivité numérique et les compétences sont des aspects clés pour rendre l'entrepreneuriat plus attractif dans ces régions, à commencer par l'industrie agroalimentaire qui, au fil des ans, a pris une importance majeure dans les campagnes. Toutefois, les zones rurales reculées et dépeuplées, en particulier, souffrent du manque de services. Nous devons veiller à ce que l'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux services sociaux ne soit pas un luxe. Il doit être effectif pour tout un chacun, comme le prévoit le socle européen des droits sociaux. Si ma désignation est confirmée, je m'engage à poursuivre les travaux liés au plan d'action de la vision à long terme pour les zones rurales de l'Union, dans le cadre desquels la création d'entreprises, l'appui aux entreprises existantes, l'amélioration des services et l'aide à l'innovation, en particulier numérique, devraient prendre une place centrale. Il nous faut mettre les politiques nationales et régionales en adéquation avec les priorités et les flux de financement de l'Union afin d'en maximiser les effets. Pour y parvenir, il convient d'encourager la mise en œuvre de stratégies globales en faveur des zones rurales, aux niveaux national et régional, qui garantissent une planification et une collaboration approfondie entre tous les niveaux de gouvernance, conformément à la vision pour les zones rurales. Je veillerai à mettre en place un dialogue avec les communautés rurales, en particulier avec les jeunes qui en font partie. Le pacte rural, qui s'est avéré une importante plateforme de coopération, s'inspire de l'exemple des interactions entre les acteurs urbains. Les activités menées au titre du pacte rural ont contribué à faire davantage entendre la voix des zones rurales, à permettre la mise en réseau et à encourager l'action en faveur de ces zones. Compte tenu du succès de cette manière de procéder, je m'engage à continuer de soutenir et, le cas échéant, d'approfondir et d'améliorer le pacte rural.

Les politiques de l'Union sont aujourd'hui dotées d'un large éventail d'outils territoriaux et d'autres instruments efficaces pour relever les défis liés à la ruralité, notamment dans le cadre du second pilier de la PAC, qui comprend des programmes qui, comme LEADER (développement local mené par les acteurs locaux), ont fait la preuve de leur valeur ajoutée, de même que les «villages intelligents» et les stratégies de développement territorial intégré. Au cours de la première année suivant ma prise de fonctions, je ferai le bilan de ce qui existe et je réfléchirai à la manière de faire en sorte que les outils actuels soutiennent plus efficacement les communautés rurales et les agriculteurs, afin de les accompagner dans le processus d'adoption de modèles de production qui associent les trois volets de la durabilité – social, économique et environnemental – de manière optimale.

La politique de cohésion apporte également un appui considérable aux zones rurales, notamment au moyen d'interventions territoriales intégrées, y compris celles visant à renforcer les interactions entre zones urbaines et rurales dans le contexte du développement urbain durable. Les zones rurales bénéficient en outre du soutien apporté

aux petites zones urbaines, qui servent de points d'ancrage et de pôles d'infrastructures et de services pour les zones rurales.

Quelle que soit l'architecture future des fonds de l'Union, qu'il nous faudra d'ailleurs définir, nous devons faire en sorte que les besoins des populations rurales soient clairement identifiés, correctement pris en compte et intégrés dans les différentes politiques. Une évaluation de la manière dont les communautés rurales sont ciblées est nécessaire. À cet égard, il sera essentiel de disposer d'objectifs et d'indicateurs propres aux zones rurales dans le cadre des futurs fonds et politiques de l'Union. Un renforcement de l'observatoire rural récemment mis sur pied ira dans ce sens. Il nous faudra veiller à ce que des outils efficaces soient en place pour que les acteurs locaux et ruraux, en commençant par les agriculteurs et les producteurs agroalimentaires, soient pleinement associés aux travaux. Ma priorité sera de renforcer leur capacité à accéder aux financements de l'Union et de communiquer sur les possibilités existantes au moyen d'activités et d'initiatives de mise en réseau telles que la boîte à outils sur les financements possibles de l'Union en faveur des zones rurales.

Question de la commission de la pêche

13. Comment rendriez-vous le secteur de la pêche plus résilient, plus durable et plus compétitif sur le marché mondial? Comment contribuer au renouvellement des générations et apporter des avantages aux communautés côtières et aux régions ultrapériphériques, tout en assurant la cohésion de ces territoires dans le respect des objectifs du pacte vert pour l'Europe?

L'avenir de la pêche, tant sur le plan économique qu'en tant que secteur attractif pour les jeunes, dépend de la bonne santé des océans, de l'abondance des stocks halieutiques et d'un engagement en faveur de la sécurité et de l'innovation. La recherche d'un juste équilibre entre la gestion des ressources halieutiques, la protection de l'environnement marin et l'investissement dans l'avenir de la pêche sera fondamentale pour préserver la viabilité à long terme de ce secteur, en particulier de la flotte artisanale.

Si ma désignation est confirmée, je soutiendrai la ou le commissaire à la pêche et aux océans dans l'accomplissement de sa mission.

Pour renforcer la résilience, tant les fonds relevant de la politique de cohésion que le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampa) devraient continuer à donner la priorité aux investissements dans l'innovation et la modernisation en conformité avec le cadre juridique actuel. Grâce au Feampa, nous continuerons de soutenir la transition écologique et numérique, en recherchant un équilibre ambitieux entre la nécessaire protection des stocks halieutiques et le renforcement de la résilience du secteur. Tant les fonds de la politique de cohésion que le Feampa jouent un rôle central pour aider les régions côtières de l'Union, de la Méditerranée aux côtes atlantiques, et les régions ultrapériphériques, souvent très dépendantes de la pêche, à relever les défis particuliers auxquels celles-ci sont confrontées. Ces zones étant plus vulnérables aux fluctuations économiques et aux changements environnementaux, il est essentiel d'apporter un soutien ciblé pour assurer résilience, en élaborant des solutions qui garantissent des normes de production équivalentes à celles des partenaires commerciaux des pays tiers. Nous continuerons à accorder la priorité au financement du développement des infrastructures dans ces régions, en améliorant la connectivité et l'accès aux marchés. En outre, nous soutiendrons le secteur de la pêche, sa décarbonation et sa transition numérique, mais aussi l'aquaculture durable et les nouveaux secteurs émergents de l'économie bleue, afin de permettre aux communautés côtières de retirer tous les avantages que peut offrir une économie diversifiée. Si ma désignation est confirmée, j'accorderai une attention particulière à la lutte contre les disparités sociales et économiques dans les régions ultrapériphériques. Tant les fonds de la politique de cohésion que le Feampa peuvent contribuer à promouvoir l'inclusivité, en offrant une assistance financière ciblée aux pêcheurs artisanaux et en encourageant des projets d'innovation sociale qui intègrent la pêche, notamment la pêche artisanale, dans des stratégies de développement régional plus larges.

Enfin, je prêterai résolument mon concours à la ou au commissaire à la pêche et aux océans aux fins de l'élaboration d'une vision claire pour un secteur de la pêche résilient, durable et compétitif à l'horizon 2040, aux fins de la mise en œuvre d'une stratégie globale, ambitieuse et tournée vers l'avenir pour les océans, dans le cadre du pacte européen pour les océans, ainsi qu'aux fins de la concrétisation de la priorité de l'Union visant à garantir des conditions de concurrence équitables entre l'Union et les pays tiers.